

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

N° DN448

AMENDEMENT

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Substituer à la seconde phrase de l'alinéa 41 les quatre phrases suivantes :

« Ce programme est conduit dans une logique de souveraineté nationale. La France, seule puissance nucléaire de l'Union européenne, ne saurait appréhender cette capacité selon les mêmes paramètres que ses partenaires. Elle s'inscrit en effet dans une logique d'épaulement de sa dissuasion nucléaire, alors que d'autres États européens en ont une approche strictement conventionnelle. Une coopération non maîtrisée serait, à cet égard, susceptible de remettre en cause la cohérence de l'architecture de la dissuasion française. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI entend s'opposer à la coopération sur le programme ELSA.

Le développement d'un missile balistique terrestre concerne directement l'architecture de la dissuasion française. Or, la France est la seule puissance nucléaire de l'Union européenne, ce qui implique une singularité stratégique qui doit être pleinement prise en compte.

Dans ce cadre, la capacité balistique ne peut être appréhendées selon les mêmes que nos partenaires. Là où la France les conçoit comme un appui ou un complément à sa dissuasion nucléaire, d'autres États européens les envisagent exclusivement dans une logique conventionnelle. Cette divergence d'approche n'est pas neutre et serait susceptible de remettre en cause la cohérence de notre architecture de dissuasion.

Par ailleurs, les expériences passées de coopération, notamment avec l'Allemagne, ont montré leurs limites, qu'il s'agisse de retards, de divergences d'intérêts ou de difficultés de gouvernance.